

FOULÉES KASKAROT 2018 -
RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE 5kms et 10kms

- **DATE : Lundi 21 mai à 10h00**
- **TYPES DE COURSE :** Courses pédestres de 5 et de 10 kilomètres ouvertes à tous à partir des cadets, et course pour enfants (6-11 ans) sans classement.
- **INSCRIPTIONS :** Engagement recommandé avant le vendredi 18 mai 2018 par internet sur <http://www.pb-organisation.com>, ou chez Intersport Centre Leclerc Urrugne le vendredi 11 mai 2018 toute la journée, les mercredi 16 et vendredi 18 mai 2018 de 14h à 19h. Droit d'inscription : 10€ pour le 10kms et 6€ pour le 6kms. 12€ et 8€ le jour de la course.
- **ACCUEIL :** Port de plaisance de Larraldenia.
- **DÉPARTS :** 10h00 pour le 5 et le 10 kms, 11h pour la course pour enfants (6 à 11 ans) 1200m.
- **ITINÉRAIRE :** Route fermée à la circulation en bordure d'océan (RD 912) avec point de vue exceptionnel sur la baie et la côte. Circuit : Port de plaisance – Fort de Socoa et retour à couvrir deux fois pour le 10 kms.
- **DOUCHES :** Stade municipal (navette gratuite Le Basque Bondissant).
- **SERVICE MÉDICAL :** Une autorisation parentale sera demandée aux mineurs. De plus, conformément à la loi du 23 mai 1999, chaque participant devra présenter une licence sportive (FFA) ou une licence FSCF, FSGT, ou UFOLEP avec la mention Athlétisme ou pour les non-licenciés, un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an (circulaire n°13 du 21 avril 2008). Un service médical sera assuré (Croix Rouge – Médecin).
- **CLASSEMENTS :** Scratch toutes catégories, les premiers de chaque catégorie hors scratch (cadets à V4) et par équipes sur 5 coureurs uniquement pour le 10kms.
- **RÉCOMPENSES :** Souvenirs pour tous les participants (tee-shirt technique). Séjours en résidence de tourisme, bon repas, tirage au sort. Souvenir pour les enfants. Moules à la plancha, bière à l'issue de la remise des prix pour tous les coureurs.
- **RÉSULTATS :** L'intégralité des résultats sera affichée à l'arrivée et pourra être adressée sur simple demande au 0559476456 ou par internet : <http://www.pb-organisation.com> ou <http://www.fouleeskaskarot.jimdo.com>.
- **ASSURANCE :** L'organisateur déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile auprès de FFBA conformément au décret d'Octobre 1995. En outre, chaque athlète non licencié devra posséder une assurance personnelle.
- **DROITS À L'IMAGE ET COMMUNICATION :** Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve et renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation. L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contact à ses partenaires.
- **RÈGLEMENT :** L'inscription aux Foulées Kaskarot **du 21 mai 2018** vaut acceptation du présent règlement.